Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	**P2**
Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité	**J201**

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2023 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région et notamment au titre du programme J201,

VU la convention n° 2021_11059 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2021 relative à l'acquisition de véhicule(s) pour la filière auto-école (bac pro conduite routière) (LYCEE POLVALENT ROSA PARKS– LA ROCHE SUR YON 85),

VU la convention n° 2022_00544 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 25 février 2022 relative à l'acquisition d'un échafaudage télescopique (LYCEE POLYVALENT ATLANTIQUE – LUCON 85),

VU la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2022, autorisant la Présidente à solliciter une subvention FEDER de 20 328 192 euros sur un coût total de 34 540 748 euros,

CONSIDERANT la demande du lycée polyvalent ROSA PARKS (85) portant sur l'actualisation de la date de fin d'exécution du projet de la convention n°2021_11059,

CONSIDERANT la demande du lycée polyvalent ATLANTIQUE (85) portant sur l'augmentation du coût total du projet et du montant de l'avance régionale et sur l'actualisation de la date de fin d'exécution du projet de la convention n°2022_00544,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'AFFECTER
une autorisation de programme d'un montant de 105 872 €, dont 586 € en complémentaire, au titre des opérations en gestion de convention d'affectation de crédits figurant en annexe n°1,

D'AUTORISER
la Présidente à signer les conventions pour les équipements des EPLE selon le détail figurant en annexe n°1, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 10 février 2023,

D'APPROUVER
la convention modificative figurant en annexe n°2 de la convention initiale n° n°2022-00544 « Acquisition d'un échafaudage télescopique » pour le LPO Atlantique (85) afin d'augmenter le montant de l'avance régionale et du coût total du projet et de prolonger la période d'exécution du projet de 6 mois afin que l'établissement puisse faire l'acquisition de l'équipement,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'APPROUVER
la convention modificative figurant en annexe n°3 de la convention initiale n°2021_11059 « Acquisition de véhicule(s) pour la filière auto-école (bac pro conduite routière) » pour le LPO Rosa Parks (85) afin de prolonger d'un an la période d'exécution du projet en raison du retard de livraison du fournisseur,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'AFFECTER
une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 400 000 € pour permettre le développement de la nouvelle plateforme de service (opération n°23D00057 votée par délibération du Conseil régional lors de la session des 15 et 16 décembre 2022),

D'AUTORISER
la Présidente à solliciter le Fonds européen de développement régional (FEDER) sur l'opération « MonOrdiauLycée » au titre de l'enveloppe REACT EU dans le cadre du programme régional FEDER FSE 2014-2020 au taux maximal autorisé, soit 100%, mais à ce jour limité à 93%, du montant éligible retenu de 27 375 810 euros soit 25 328 192 euros compte tenu des reliquats disponibles identifiés,

D'AUTORISER
la Présidente à solliciter à l'avenir, le cas échéant, un taux d'intervention jusqu'à 100% de la dépense éligible retenue en fonction des réalisations des opérations et des éventuels reliquats disponibles,

D’AUTORISER
la Présidente à solliciter à l’avenir, le cas échéant, une révision du montant de la dépense éligible retenue au titre de cette opération REACT EU,

D’AUTORISER
la présidente à signer tous les actes relatifs à cette demande de subvention et à percevoir la recette.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire, Eléonore REVEL

REÇU le 28/09/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs